

somme supérieure aux avantages qu'ils retirent directement du tarif douanier. L'Alberta a acquitté sa pleine part des droits d'accise, le droit d'accise sur le sucre, les allumettes, les vins, les articles de toilette, les savons de toilette, les cigares et sur les vingt-deux articles consignés dans le document déposé qui a été remis à l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), le 28 janvier, le document parlementaire n° 125. L'Alberta a versé autant au fisc sur ces articles que les contribuables des autres régions du pays. En réclamant le remboursement d'une partie de cet argent, elle ne réclame que son dû. Et elle le réclame du gouvernement à qui elle a versé l'argent. Elle acquitte sa pleine part du produit de la taxe fédérale sur les ventes, de l'impôt du timbre et de tous les autres impôts régulièrement perçus au pays. C'est du gouvernement fédéral que les gens de l'Alberta attendent une protection contre les crises. On peut alléguer qu'aucun gouvernement ne peut rien à une crise, mais si un gouvernement doit remédier à la crise actuelle, c'est le gouvernement fédéral. L'Alberta doit s'adresser au gouvernement fédéral qui devrait être son protecteur contre tout traitement injuste relativement aux écarts entre les prix, lesquels sont vraiment un lourd fardeau pour une province qui produit surtout des denrées fondamentales. A qui peut-elle demander de l'aide si ce n'est au gouvernement fédéral, et peut-il en toute justice la lui refuser?

Voici un autre point dont il faut tenir compte. Les sommes que l'Alberta a épargnées en abaissant l'intérêt sur ses obligations aideront la province à défrayer le coût de l'assistance et à alléger dans cette mesure une partie du fardeau de l'Etat. Si mon assertion est incorrecte, je demande qu'on la rectifie.

Etant donné qu'une analyse soignée de l'histoire financière de l'Alberta montre que la principale cause des difficultés de cette province s'est développée entre 1905 et 1922; nous souvenant en outre que le gouvernement albertain n'est aucunement responsable de la situation déplorable qui s'est produite dans cette province vers 1935; sachant aussi que le gouvernement actuel a fait de réels et sincères efforts pour enrayer l'accroissement de la dette en Alberta, il est certain que tous les honorables députés doivent constater que tout préjugé qu'ils ont pu avoir contre le gouvernement Aberhart disparaît rapidement. Il y a d'autres choses encore que nous ne devons pas oublier. Le présent système économique fait faillite. Les dettes deviennent un fardeau insupportable et qui continue de s'alourdir dangereusement. Nous devons trouver un moyen d'en sortir. Qui peut se dire assuré que le crédit social n'est pas ce moyen? Nous croyons qu'il l'est.

[M. Blackmore.]

Certes, mal avisé est celui qui fait obstacle au développement du crédit social, et bien peu sage aussi est le gouvernement qui s'oppose à ce développement.

Le grand mérite du très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) sera d'avoir en plusieurs occasions déclaré publiquement qu'il ne fera rien pour mettre obstacle à la réalisation du crédit social dans l'Alberta, et si des injustices ont été commises sous ce rapport, et nous croyons qu'il s'en est commis, je suis certain que c'est contre la volonté du très honorable ministre ou des membres de son cabinet. Nous avons l'impression qu'il existe un élément d'injustice et de partialité, et c'est pourquoi je fais appel à la bienveillance des membres de la Chambre. Le parti libéral se fait gloire de son passé. Les Canadiens regretteront longtemps toute partialité envers l'Alberta en ce moment critique. En accordant de l'aide à l'Alberta nous causons peu ou pas de tort à qui que ce soit, mais on peut en causer beaucoup en lui refusant cette aide. Pour tous ces motifs, je prie instamment le Gouvernement de ne pas suivre le conseil de la Banque du Canada et d'accorder à l'Alberta l'aide financière dont elle a besoin en attendant les conclusions de la Commission royale qui doit être créée.

M. R.-A. PELLETIER (Rivière-de-la-Paix): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au moment de la deuxième lecture de ce bill je m'empresse de déclarer que je ne suis pas en quête de sympathie. Je recherche la justice. Avant l'ajournement de la Chambre à onze heures mercredi soir dernier, le ministre des Finances (M. Dunning) a déposé sur le bureau un rapport de la Banque du Canada sur la situation financière de la province de l'Alberta, portant la date du 7 avril 1937. Nous n'eûmes pas l'occasion d'étudier le rapport ce soir-là, et voici la première occasion pour nous de formuler nos observations à son sujet.

Permettez que j'exprime ma grande satisfaction d'observer que la situation de la province de l'Alberta est telle qu'elle n'a pas besoin d'aide, et je voudrais saisir la même occasion pour offrir à la population de la Saskatchewan et du Manitoba toute ma sympathie vu la situation où elle se trouve. Le rapport reconnaît, parce que le gouvernement de l'Alberta a réduit le taux de l'intérêt sur sa dette obligataire; épargnant ainsi quelque \$3,400,000 par année, que la province n'aura pas besoin d'assistance financière de la part du fédéral pour fins d'administration, affirmation tout à fait inouïe tant dans l'Ouest qu'ailleurs, puisque j'observe que la province de Québec prévoit un déficit de quelque 70 millions de dollars pour l'année courante. A